

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **15^e** jour du mois de **novembre** de l'an **2021**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Serge Bernier, maire
- Mme Diane Audit Goddard, conseillère
- Mme Marilène Poirier, conseillère
- M. Simon Larrivée, conseiller
- M. Luc St-Laurent, conseiller
- M. Antonin Boulet, conseiller
- M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19h41** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20211115-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert et en ajoutant les points suivants.

- 4.4 Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires
- 6.2 Achat d'un tracteur à gazon
- 6.3 Déneigement chemin Aubé
- 8.14 PIIA – Nouveau bâtiment complémentaire, 18 ch Gosford Nord
- 8.15 PIIA – Permis de déboisement pour une construction neuve, 19 rue Lise
- 8.16 Arbre Canada – Aménagement du lot 6 077 823
- 9.1 Fête des enfants

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

20211115-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20211115-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20211115-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 4 octobre 2021

20211115-04 3.2 Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires Compte à payer et dépenses incompressibles – octobre 2021

20211115-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – octobre 2021

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour - octobre 2021

3.5 Présentation des comités aux nouveaux élus

20211115-06 3.6 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022

20211115-07 3.7 Fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes

20211115-08 3.8 Achat d'un bureau – secrétaire-trésorière adjointe

20211115-09 3.9 Autorisation d'adhésion à l'ADMQ et de formation - directeur général

- 20211115-10 3.10 Renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ
4. LÉGISLATIO Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires N
- 20211115-11 4.1 Adoption - Deuxième projet de règlement 2021-07 modifiant le règlement de zonage numéro 200805-03 et ses modifications
- 20211115-12 4.2 Adoption - Deuxième projet de règlement 2021-08 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2010-04 et ses modifications
- 20211115-13 4.3 Transfert d'une rue fermée à un propriétaire privé
- 4.4 Dépôt déclarations des intérêts pécuniaires
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6. TRANSPORT ET VOIRIE
- 20211115-14 6.1 Offre de services - Consultant en ingénierie pour la route 257
- 20211115-15 6.2 Achat d'un tracteur à gazon
- 20211115-16 6.3 Déneigement chemin Aubé
7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis septembre 2021
- 20211115-17 8.2 Comité consultatif de développement – Demande d'ajout d'un membre et d'un conseiller remplaçant
- 20211115-18 8.3 PIIA - Déboisement et préparation site, lot 6 431 185, rue Alice
- 20211115-19 8.4 PIIA - Modification implantation résidence, 7 rue Lise
- 20211115-20 8.5 PIIA - Nouveau bâtiment complémentaire, 6 rue des Érables
- 20211115-21 8.6 PIIA - Nouveau bâtiment complémentaire, 84 10e rang Est
- 20211115-22 8.7 PIIA - Modification aux couleurs permis 2020-05-0007, 235 rue des Pignons
- 20211115-23 8.8 PIIA - Déboisement et préparation site, lot 6 431 187, rue Lise
- 20211115-24 8.9 PIIA - Déboisement et préparation site, lot 6 431 191, rue Lise
- 20211115-25 8.10 PIIA - Nouvelle résidence, lot 6 431 182, 7 rue Alice
- 20211115-26 8.11 Priorités d'intervention pour le développement en 2022
- 20211115-27 8.12 Demande de Programme d'habitation durable, 4 rue Alice
- 20211115-28 8.13 Projet FRR Volet 4 Fonds pour l'attractivité - Fête printanière
- 20211115-29 8.14 PIIA - Nouveau bâtiment complémentaire, 18 ch Gosford Nord
- ~~8.15 PIIA - Permis de déboisement pour une construction neuve, 19 rue Lise (annulé)~~
- 20211115-30 8.16 Arbre Canada - Aménagement du lot 6 077 823
9. LOISIRS ET CULTURE
- 20211115-31 9.1 Fête des enfants
10. RESSOURCES HUMAINES
- 20211115-32 10.1 Embauche - Directeur général et secrétaire-trésorier
- 20211115-33 10.2 Changement - responsable des organismes municipaux et accès à l'information
- 20211115-34 10.3 Changement - signataire effets bancaires
11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI
- 20211115-35 12.1 Demande d'appui financier 2022 - Trio étudiant
- 20211115-36 12.2 Demande d'appui financier 2022 - FADOQ - Les Montagnards de Ham-Sud

12.3 Formation - Rôle et responsabilités des élus et Code d'éthique et de déontologie
12.4 Sommaire décisionnel du conseil des maires - 25 octobre 2021
13. VARIA
20211115-37 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2021115-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **4 octobre 2021** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

1.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenu le 9 novembre 2021

La directrice générale dépose le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 9 novembre 2021.

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20211115-03

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 4 octobre 2021

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **12 167,93 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

ADOPTÉE

20211115-04

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – octobre 2021

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques à émettre au **15 novembre 2021** d'une somme de **124 342,20 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par la directrice générale.

Fournisseurs	Montants
1 ATMANCO INC.	287,44 \$
2 BELL CANADA	247,70 \$
3 BELL MOBILITE CELLULAIRE	96,50 \$

4	BERNIER, SERGE	269,52 \$
5	BIGIS EXPERTS CONSEILS INC.	6 691,55 \$
6	CARRIERE PCM INC	17 655,27 \$
7	CENTRE AGRICOLE EXPERT	402,41 \$
8	CENTRE AGRICOLE WOTTON	-378,08 \$
9	CHAMBRE DE COMMERCE & D'ENTREPRENEURIAT DES SOURCES	82,78 \$
10	CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DMT INC.	10 577,70 \$
11	CONSULTANTS GTE	5 325,58 \$
12	DESJARDINS ASSURANCE	609,87 \$
13	ENTREPRISE LTCA INC.	229,95 \$
14	EXCAVATION LYNDON BETTS	202,16 \$
15	HYDRO QUEBEC	83,30 \$
16	INFORMATIQUE ASR	160,86 \$
17	INFOTECH DEVELOPPEMENT	5 978,70 \$
18	JASON MAHEUX-MOYEN	586,38 \$
19	JN DENIS INC	5 532,87 \$
20	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	141,31 \$
21	LES ENTREPRISES D.J.R.B. SENC	1 212,00 \$
22	LES FLEURONS DU QUÉBEC	951,99 \$
23	MEGABURO - DRUMMONDVILLE	56,93 \$
24	MINISTERE DU REVENU	3 928,28 \$
25	MRC DES SOURCES	19 901,02 \$
26	MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN-DE-HAM	3 836,18 \$
27	PARADIS ET FRERES A.F.M. INC.	59,78 \$
28	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. Ltée	2 201,99 \$
29	PIECES D'AUTO ALLISON INC (NAPA)	408,37 \$
30	POULIN, GEORGES-ALBERT	218,45 \$
31	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	150,37 \$
32	RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES	3 644,12 \$
33	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	2 288,17 \$
34	RESSORT DEZIEL INC.	125,32 \$
35	REVENU CANADA	1 466,78 \$
36	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC	1 225,63 \$
37	SCIES A CHAINE CLAUDE CARRIER	31,73 \$
38	SIDEVIC INC	147,97 \$
39	SINTRA INC.	1 273,84 \$
40	TECHNOLOGIES CDWARE INC.	408,62 \$
41	TRANSP. EXCAVATION STEPHANE NADEAU	21 649,81 \$
42	TRANSPORT EXCAVATION M. COUTURE & FILS INC	920,95 \$
43	VILLE DE VAL-DES-SOURCES	1 512,00 \$
43	VIRAGE MULTIMÉDIA	68,99 \$
45	VISA	600,19 \$
46	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	757,30 \$
47	WASTE MANAGEMENT	511,65 \$
	TOTAL	<u>124 342,20 \$</u>

ADOPTÉE

20211115-05

3.3 Salaires payés de la Municipalité – octobre 2021

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **18 133,30 \$** émis du 4 octobre 2021 au 15 novembre 2021.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour - octobre 2021

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 31 octobre 2021.

3.5 Comité – nouveaux élus

La liste des différents comités est présentée aux nouveaux élus. Les attributions des élus aux comités seront déposées lors d'une prochaine séance.

20211115-06

3.6 Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022

*Il est proposé par William Darveau Vaillancourt
Et unanimement résolu*

D'adopter le calendrier des séances régulières pour l'année 2022, tel que proposé :

10 JANVIER 2022	4 JUILLET 2022
7 FÉVRIER 2022	1 ^{ER} AOÛT 2022
7 MARS 2022	12 SEPTEMBRE 2022
4 AVRIL 2022	3 OCTOBRE 2022
2 MAI 2022	7 NOVEMBRE 2022
6 JUIN 2022	5 DÉCEMBRE 2022

QUE les séances régulières débutent à 19 h 30.

ADOPTÉE

20211115-07

3.7 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement pour la période des Fêtes.

ADOPTÉE

20211115-08

3.8 Achat d'un bureau – secrétaire trésorière adjointe

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE le conseil autorise l'achat d'un bureau pour la secrétaire trésorière adjointe d'une valeur approximative de 1500\$;

QUE le montant provient de la subvention d'Aide-COVID du MAMH.

ADOPTÉE

20211115-09

3.9 Autorisation d'adhésion à l'ADMQ et de formation – directeur général

*Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu*

D'autoriser l'adhésion à l'ADMQ du nouveau directeur général, M. Étienne Bélisle, au coût de 444\$ taxes en sus et d'autoriser son inscription aux différentes formations offertes par

l'ADMQ pour l'obtention du certificat de directeur municipal agréé (DMA) au coût de 399\$ par cours le tout respectant le budget annuel autorisé à cet effet.

ADOPTÉE

20211115-10

3.10 Renouvellement de l'adhésion FQM

CONSIDÉRANT QUE les frais du renouvellement sont inclus dans les quotes-parts de la Municipalité de Ham-Sud à la MRC des Sources;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

DE renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2022.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

20211115-11

4.1 Adoption – Deuxième projet de règlement 2021-07 modifiant le règlement de zonage numéro 200805-03 et ses modifications

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 200805-03 est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud souhaite autoriser les usages auberge, restaurant et services personnels dans la zone Af17, sans restriction relativement au nombre de bâtiments complémentaires et selon le règlement numéro 2010-04 relatif aux usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à l'égard du « Règlement numéro 2021-000 – Modification au Règlement de zonage numéro 200805-03 » a été dûment donné par le conseiller Luc St-Laurent lors de la séance du Conseil de la municipalité de Ham-Sud tenue le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent Projet de règlement de modification a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

Que le conseil ordonne et statue que le deuxième projet du règlement de zonage numéro 200805-03 de la Municipalité de Ham-Sud, soit, et est modifié de la façon suivante :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'annexe 1 « Grilles de spécification » faisant partie intégrante de l'article 4.1 est modifiée afin d'autoriser les usages spécifiques « auberge », « restaurant » et « services personnels » dans la zone Af17 sans restriction relativement au nombre

de bâtiments complémentaires et assujettir ces usages au règlement numéro 2010-04 relatif aux usages conditionnels, comme il est montré à l'annexe A pour faire partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

L'article 6.1 « Usage principal » est modifié en ajoutant, au début du 2^e alinéa, une précision applicable au règlement d'usage conditionnel. Ce 2^e alinéa se lira dorénavant comme suit :

« À moins que spécifié autrement au règlement numéro 2010-04 relatif aux usages conditionnels, un seul bâtiment, usage ou activité principal est autorisé par terrain bâtissable, à l'exception des usages industriels ou agricoles dont le procédé, l'élevage ou la culture nécessite d'être séparé en plusieurs bâtiments. Le bâtiment ou l'usage principal peut être accompagné d'usages complémentaires, à condition qu'ils soient situés sur le même terrain que l'usage principal. »

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

20211115-12

4.2 Adoption – Deuxième projet de règlement 2021-08 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2010-04 et ses modifications

CONSIDÉRANT QUE le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2010-04 est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ham-Sud souhaite autoriser les usages auberge, restaurant et services personnels dans la zone Af17;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se préoccupe de l'impact de ces usages et souhaite les assujettir au respect de certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'il est possible, par le biais d'un règlement relatif aux usages conditionnels, de permettre des usages en imposant des conditions afin d'assurer une coexistence harmonieuse entre ces usages et le voisinage;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à l'égard du « Règlement numéro 2021-000 – Modification au Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2010-04 » a été dûment donné par le conseiller Simon Larrivée lors de la séance du Conseil de la municipalité de Ham-Sud tenue le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent Projet de règlement de modification a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant la séance à laquelle le présent projet de règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et résolu unanimement***

QUE le conseil ordonne et statue que le deuxième projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2010-04 de la Municipalité de Ham-Sud, soit, et est modifié de la façon suivante :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'article 20 « Zones admissibles et usages conditionnels autorisés » est modifié en ajoutant une troisième ligne au tableau pour se lire comme suit :

ZONES ADMISSIBLES		USAGES CONDITIONNELS POUVANT ÊTRE AUTORISÉS
3	Af17	Auberge, restaurant et services personnels

ARTICLE 3

L'article 21 « Critères d'évaluation relatifs aux zones A12-AF16-R20-M21-M22-M23 » est modifié afin de préciser, au premier alinéa, l'usage conditionnel visé. Le premier alinéa se lira dorénavant comme suit :

« Dans les zones A12 – AF16 – R20 – M21 – M22 et M23, les critères selon lesquels est faite l'évaluation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel relatif à une antenne reliée à un réseau de communication ou télécommunication sont les suivants :
»

ARTICLE 4

L'article 22 « Critères d'évaluation relatifs aux zones A1 – A2 – Rua3 – F4 – V5 – Rt6 – Rur7 – V8 – V9 – F10 – Rua11 – A12 – A13 – Rua14 – A15 – Af16 – Af17 – F18 – ZER19 – R20 - M21 – M22 – M23 – M24 – M25 – M26 – M27, M28 et Rur32 » est modifié afin de préciser, au premier alinéa, l'usage conditionnel visé. Le premier alinéa se lira dorénavant comme suit :

« Dans les zones A1 – A2 – Rua3 – F4 – V5 – Rt6 – Rur7 – V8 – V9 – F10 – Rua11 – A12 – A13 – Rua14 – A15 – Af16 – Af17 – F18 – ZER19 – R20 - M21 – M22 – M23 – M24 – M25 – M26 – M27, M28 et Rur32 les critères selon lesquels est faite l'évaluation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel relatif à une résidence bi-génération sont les suivants : »

ARTICLE 5

L'article 23 « Entrée en vigueur » est renuméroté pour devenir l'article 24.

ARTICLE 6

Un nouvel article 23 concernant les critères d'évaluation relatifs aux usages conditionnels de la zone Af17 est ajouté pour se lire comme suit :

« 23. CRITÈRES D'ÉVALUATION RELATIFS À LA ZONE Af17

Dans la zone Af-17, les critères selon lesquels est faite l'évaluation d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel relatif à une auberge, un restaurant ou à des services personnels sont les suivants :

- 1° Un (1) seul établissement exerçant un ou plusieurs usages suivants « auberge », « restaurant » et « services personnels » est autorisé dans la zone Af17;
- 2° Le terrain doit être occupé par un bâtiment existant. Aucune nouvelle construction d'un bâtiment principal associée aux usages conditionnels n'est autorisée. Cependant, la reconstruction et l'agrandissement d'un bâtiment existant sont autorisés de même que la construction de bâtiments complémentaires supplémentaires;

3° Le projet ne doit pas nuire au potentiel d'exploitation ni ajouter de contraintes supplémentaires à une unité d'élevage des exploitations agricoles existantes lors de la demande d'autorisation;

4° Le respect du caractère résidentiel de type rural des terrains avoisinants est recherché. À cet effet, les aménagements doivent être réfléchis de manière à favoriser l'éloignement des limites des terrains résidentiels avoisinants et le maintien des aires boisées existantes sur le terrain et particulièrement le long des limites de terrain;

5° Les opérations de l'établissement doivent s'effectuer de manière à minimiser les inconvénients liés au bruit. À cet effet, les horaires d'ouverture devront être prédéterminés et correspondre aux différentes limites imposées au règlement de nuisance de la municipalité. »

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

20211115-13

4.3 Transfert d'une rue fermée à un propriétaire privé

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué la fermeture de la rue lot 3 472 779 situé entre les lots 6 077 841 et 3 471 630 et connu comme étant le prolongement du chemin Lambert par le règlement 2020-02.

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Vézina, propriétaire de l'entreprise **Foresterie Caltech Inc** souhaite procéder à l'acquisition de ladite rue;

CONSIDÉRANT QUE Madame Isabelle Darveau, propriétaire du lot **6 077 841** ne s'est pas montré intéressé par cette acquisition;

EN CONSÉQUENCE,
***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

D'autoriser la vente de ladite rue numéro 3 472 779 sise entre les lots 6 077 841 et 3 471 630 à l'entreprise Foresterie Caltech Inc au montant de l'évaluation municipal;

QUE l'acheteur soit responsable de tous les frais associés à cette vente.

ADOPTÉE

4.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

L'ensemble des membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, article 357.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20211115-14

6.1 Offre de services – consultant en ingénierie pour la route 257

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été soumise à la Municipalité par le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki selon les honoraires suivant :

Chargé de projet (ingénieur intermédiaire)	90\$
Technicien (si requis)	75\$
Déplacement (si requis)	0.54\$/km
Dîner (si requis)	20\$/pers.

CONSIDÉRANT QUE les sommes facturées par le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki seront assumées selon un ratio de 75% par la Municipalité de Ham-Sud et de 25% par la Municipalité de St-Adrien;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Ham-Sud octroi le contrat au consultant du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki au taux horaire mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

20211115-15

6.2 Achat d'un tracteur à gazon

***Il est proposé par William Darveau Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE ce conseil accepte la soumission de *Les équipements R.M Nadeau* pour l'achat d'un tracteur Kubota diesel ainsi que d'un carter de tondeuse pour un montant de 28 336.66\$ plus les taxes applicables.

QUE les crédits associés à cet investissement soient pris à même le budget Activités d'investissements.

ADOPTÉE

20211115-16

6.3 Déneigement chemin Aubé

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité renouvelle le mandat de Pierre Beauregard, Petite excavation et paysagiste pour un montant de 650 \$ plus les taxes applicables pour le déneigement d'une partie du chemin Aubé pour l'hiver 2021-2022.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis octobre 2021

La directrice générale dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois d'octobre 2021 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

20211115-17

8.2 Comité consultatif de développement – Demande d’ajout d’un membre

*Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu*

QUE Madame France Darveau soit ajoutée comme membre au comité consultatif de développement pour une durée de deux (2) ans et que Monsieur William Darveau Vaillancourt y occupe le rôle de conseiller substitut.

ADOPTÉE

20211115-18

8.3 PIIA – Déboisement et préparation de site, lot 6 431 185 - rue Alice

La demande vise le déboisement et l’aménagement de l’entrée de cour construction sur le lot 6 431 185 - rue Alice

CONSIDÉRANT que le lot 6 431 185 est situé en zone Rur32, soit dans un secteur assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT qu’une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le # 2021-10-0074 ;

CONSIDÉRANT que l’emplacement proposé et le taux de déboisement respectent l’objectif et les critères du PIIA quant à l’implantation générale du site de construction ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d’urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle présentée.

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

QUE le projet de déboisement et l’aménagement de l’entrée de cour soit acceptée telle que présentée en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20211115-19

8.4 PIIA – Modification de l’implantation d’une future résidence – 7 rue Lise

La demande vise la modification de l’implantation de la future résidence unifamiliale sur le lot 6 078 917 - 7 rue Lise (Dév. Au Pied du Mont-Ham).

CONSIDÉRANT que le permis de construction #2021-08-0057 a été délivré pour le projet accepté par la résolution 20210913-17 ;

CONSIDÉRANT que l’implantation est un critère du PIIA ;

CONSIDÉRANT que la modification proposée pour l’implantation bâtiment et de l’entrée de cour respectent le critère et l’objectif du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d’urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle présentée.

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE le projet de modification de l'implantation de la maison et de l'entrée de cour soit accepté telle que présentée en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20211115-20

8.5 PIIA – Nouveau bâtiment complémentaire – 6, rue des Érables

La demande vise la construction d'un nouveau bâtiment complémentaire au 6, rue des Érables

CONSIDÉRANT que la propriété sise au 6, rue des Érables est située en zone V5 donc dans un secteur assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction conforme a été soumise laquelle porte le #2021-10-0072 ;

CONSIDÉRANT que l'architecture et les matériaux s'harmonise avec le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que le projet respecte l'ensemble des critères et objectifs du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle présentée.

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le projet de construction d'un bâtiment complémentaire au 6 rue des Érables soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA

ADOPTÉE

20211115-21

8.6 PIIA – Nouveau bâtiment complémentaire – 84, 10^e Rang Est

La demande vise la construction d'un nouveau bâtiment complémentaire au 84, 10^e Rang Est.

CONSIDÉRANT que la propriété sise au 84, 10^e Rang Est, est située en zone Rua3 donc dans un secteur assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de construction conforme a été soumise laquelle porte le # 2021-09-0065 ;

CONSIDÉRANT que l'architecture et les matériaux s'harmonisent avec le bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que malgré que la couleur de la toiture proposée soit rouge, l'harmonisation avec le bâtiment principal est souhaitée et le projet respecte l'objectif du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle présentée.

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et adopté à l'unanimité***

QUE le projet de construction d'un bâtiment complémentaire au 84, 10^e Rang Est soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20211115-22

8.7 PIIA – Modification aux couleurs, permis 2020-05-0007 – 235, rue des Pignons

Demande la modification des couleurs au bâtiment principal.

CONSIDÉRANT que le permis de construction 2020-05-0007 a été délivré pour le projet accepté par la résolution 20200504-12 ;

CONSIDÉRANT que les couleurs ont été modifiées sans approbation préalable ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire soumet une lettre d'explication pour son choix de galvalume (tôle prépeinte couleur aluminium) et bleu pour le bardeau mural ;

CONSIDÉRANT que les couleurs du revêtement mural sont complémentaires aux couleurs des bâtiment voisins ;

CONSIDÉRANT la couleur du revêtement de toiture de couleur galvalume ne respecte pas le critère selon lequel la couleur de la toiture devrait s'harmoniser avec les couleurs de l'environnement naturel contigu ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est de très faible dimension et camouflé par une végétation abondante vers le Mont-Ham ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée tout en soulignant au requérant que le critère d'évaluation de la couleur de la toiture devra être réévalué lors d'un projet d'agrandissement ou autre modification au bâtiment ;

***Il est proposé par William Darveau Vaillancourt
Et adopté à l'unanimité***

QUE le projet de modification des couleurs de revêtement mural et de toiture au 235, rue des Pignons soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA sur la base de la faible dimension du bâtiment et de la végétation existante qui le camoufle.

ADOPTÉE

20211115-23

8.8 PIIA – Déboisement et préparation de site – lot 6 431 187 – rue Lise

La demande vise le déboisement et l'aménagement de l'entrée de cour pour construction future sur le lot 6 431 187, rue Alice.

CONSIDÉRANT que le lot 6 431 187 est situé en zone Rur32, soit dans un secteur assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le #2021-10-0081 ;

CONSIDÉRANT que l'emplacement proposé et le taux de déboisement respectent l'objectif et les critères du PIIA quant à l'implantation générale du site de construction ;

Que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle présentée.

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et adopté à l'unanimité***

QUE le projet de déboisement et l'aménagement de l'entrée de cour soit acceptée telle que présentée en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20211115-24

8.9 PIIA – Déboisement et préparation de site – lot 6 431 191 – rue Lise

La demande vise le déboisement et l'aménagement de l'entrée de cour pour construction future sur le lot 6 431 191 - rue Lise

CONSIDÉRANT que le lot 6 431 191 est situé en zone Rur32, soit dans un secteur assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le # 2021-10-0076 ;

CONSIDÉRANT que l'emplacement proposé et le taux de déboisement respectent l'objectif et les critères du PIIA quant à l'implantation générale du site de construction ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle présentée.

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le projet de déboisement et l'aménagement de l'entrée de cour soit acceptée telle que présentée en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20211115-25

8.10 PIIA – Nouvelle résidence – lot 6 431 182 – 7, rue Alice

La demande vise la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 6 431 182 - 7 rue Alice.

CONSIDÉRANT que le lot 6 431 182 est situé en zone Rur32, soit dans un secteur assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le numéro #2021-10-0078 ;

CONSIDÉRANT que l'implantation et le déboisement proposé respectent l'objectif du PIIA ;

CONSIDÉRANT que la configuration de l'entrée et le déboisement proposé rend la résidence non visible de la rue ;

CONSIDÉRANT que l'architecture épurée et les volumétries s'harmonisent aux bâtiments existants ;

CONSIDÉRANT que les revêtements muraux vinyle proposés respectent l'objectif malgré le critère favorisant le bois et la pierre ;

CONSIDÉRANT que l'éclairage extérieur proposé respecte l'objectif du PIIA ;

Que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle présentée.

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et adopté à l'unanimité***

QUE le projet de construction de la nouvelle résidence incluant le déboisement et l'aménagement de l'entrée de cour soit acceptée telle que présentée en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20211115-26

8.11 Priorités d'intervention pour le développement 2022

***Il est proposé par William Darveau Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE les priorités d'interventions de la municipalité en 2022 pour le volet 4 des Fonds Régions et Ruralités de la MRC des Sources soient adoptées tel que présenté.

ADOPTÉE

20211115-27

8.12 Demande programme Habitation durable – 4, rue Alice

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Ham-Sud approuve la certification 5 étoiles du programme Habitation Durable pour la résidence située au 4, rue Alice.

QUE ce conseil autorise la subvention d'un montant de 4 000 \$ aux propriétaires de la résidence certifiée ainsi qu'un montant de 400 \$ à l'entrepreneur en construction responsable du dossier.

ADOPTÉE

20211115-28

8.13 Projet FRR volet 4 Fonds pour l'attractivité – Fête printanière

***Il est proposé par Marlène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Ham-Sud autorise la présentation du projet « Fête printanière » à la MRC des Sources au FRR Fonds pour l'attractivité – volet 4.

ADOPTÉE

20211115-29

8.14 PIIA – Nouveau bâtiment complémentaire, 18 ch Gosford Nord

La demande vise la construction d'un nouveau bâtiment complémentaire au 18, ch Gosford Nord.

CONSIDÉRANT que les travaux ont été débutés sans permis ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont accepté de cesser les travaux et de régulariser leur dossier ;

CONSIDÉRANT que la propriété est située en zone M25 laquelle est assujettie au PIIA ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis conforme a été soumise laquelle porte le numéro #2021-11-0082 ;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs, murs et toiture, seront identiques à la maison ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée.

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et adopté à l'unanimité***

QUE le projet de construction d'un bâtiment complémentaire au 18, ch Gosford Nord soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

8.15 PIIA - Permis de déboisement pour une construction neuve, 19 rue Lise

Erreur dans l'ordre du jour, *Doublon du point 8.9*
Point annulé

20211115-30

8.16 Arbre Canada – Aménagement du lot 6 077 823

***Il est proposé par Marlène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Ham-Sud autorise la présentation d'une demande de financement à Arbre Canada pour un aménagement d'arbres et d'arbustes fruitiers sur le lot 6 077 823 au montant de 2000\$.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

20211115-31

9.1 Fête des enfants

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et adopté à l'unanimité***

QUE la Municipalité appuie l'organisation de la fête des enfants et octroie un montant de 800\$ pour l'achat de cadeaux;

ADOPTÉE

10. RESSOURCES HUMAINES

20211115-32

10.1 Embauche – directeur général et secrétaire-trésorier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un affichage pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus d'embauche, la municipalité a sélectionné la candidature de Monsieur Étienne Bélisle;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

DE procéder à l'embauche de Monsieur Étienne Bélisle à titre de directeur général et secrétaire-trésorier aux conditions stipulées dans le contrat de travail entendu entre les parties.

ADOPTÉE

20211115-33

10.2 Changement – responsable des organismes municipaux et accès à l'information

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de M. Etienne Bélisle à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le conseil autorise Monsieur Bélisle à être responsable des organismes municipaux ainsi que le responsable de l'accès à l'information de la Municipalité.

ADOPTÉE

20211115-34

10.3 Changement – signataires effets bancaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'embauche de M. Etienne Bélisle à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil autorise Monsieur Bélisle à avoir accès au compte bancaire de la Municipalité (carte bancaire, carte de crédit, ACCESD, retrait pour petite caisse).

QUE le conseil autorise Monsieur Bélisle à signer les effets bancaires.

ADOPTÉE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

20211115-35

12.1 Demande d'appui financier 2022 – Trio étudiant

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

D'accorder une aide financière au Carrefour Jeunesse Emploi pour le Trio Étudiant pour l'emploi d'un montant équivalent à 500 \$ pour l'année 2022.

ADOPTÉE

20211115-36

12.2 Demande d'appui financier 2022 – FADOQ les Montagnards de Ham-Sud

Il est proposé par Luc St-Laurent

Et unanimement résolu

QUE la Municipalité renouvelle l'appui financier d'un montant de 700 \$ pour l'année 2022 à la FADOQ les Montagnards de Ham-Sud.

ADOPTÉE

12.3 Formation – rôle et responsabilité des élus et Code d'éthique et de déontologie

La directrice générale informe les membres du conseil que deux formations se tiendront au Centre Le Camillois à St-Camille au début de l'année 2022, dont une obligatoire ;

15 janvier 2022, 9h à 16h : Comportement Éthique (obligatoire)

19 février 2022, 9h à 16h : Rôles et responsabilités des élus

12.4 Sommaire décisionnel du conseil des maires – 25 octobre 2021

La directrice générale dépose le sommaire décisionnel du conseil des maires du 25 octobre 2021 préparé par la MRC des Sources.

13. VARIA

Aucun dossier.

20211115-37

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Audit Goddard

Et unanimement résolu

QUE la présente séance soit levée à 20h17.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire